

D

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE**

**DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024
À 18h00**

Salle du Conseil de la Communauté de communes Rives de Moselle

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER

Présents :

M. FREYBURGER Julien, Président
M. SADOCCO Rémy, 2^{ème} Vice-Président
Mme LAPOIRIE Catherine, 4^{ème} Vice-Présidente
Mme LAPOIRIE Catherine, 4^{ème} Vice-Présidente
M. JACQUES Marcel, 5^{ème} Vice-Président
Mme MELON Ghislaine, 6^{ème} Vice-Présidente
M. WAGNER Philippe, 7^{ème} Vice-Président
M. OCTAVE Henri, 8^{ème} Vice-Président
M. HOZE Michel, 9^{ème} Vice-Président
M. QUEUNIEZ Jean-Luc, 10^{ème} Vice-Président

Absents excusés :

Mme ROMILLY Valérie, 1^{ère} Vice-Présidente
M. ABATE Patrick, 3^{ème} Vice-Président

Secrétaire de séance :

M. WAGNER Philippe, 7^{ème} Vice-Président

Assistaient également à la séance, sans droit de vote :

HESS Pierre, Directeur Général des Services
TOCCO Robert, Directeur du Pôle Ressources
NIEDZIELSKI Yannick, Directeur du Pôle Stratégie Territoriale et Cycle de l'Eau
STECKMANN Michael, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles

GRAYA Sonia, Secrétaire des assemblées

Points à l'ordre du jour :

I _ Décisions en application de la délégation au bureau

AFFAIRES GENERALES

- 1.** Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2.** Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 6 novembre 2024

ACHATS PUBLICS

- 3.** Marché d'assurance 2024-2027 – Avenants n°1 et 2 – Lot 4 - Automobile
- 4.** Marché d'assurance – 2024-2027 - Avenant N°1 – Lot 5 – dommages aux biens (DAB)
- 5.** Extension de la station d'épuration d'Hauconcourt et réalisation d'un réseau de transfert – assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant N°1
- 6.** Reprise des emballages ménagers et des papiers de la catégorie 1.11 et 1.02 issus de la collecte sélective en porte à porte de la communauté de communes Rives de Moselle – 2025-2028
Signature des accords- cadres
- 7.** Construction d'une déchèterie communautaire à Maizières-lès-Metz
Lot N° 5 A – Menuiserie extérieures PVC
Lot L° 5 B – Serrurerie
Signature des marches de travaux
- 8.** Fourniture et installation de panneaux de signalisation verticale – 2024 – 2028
Signature des accords-cadres
- 9.** Viabilité hivernale durable du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2026 de communes membres et des parcs d'activités de la Communauté de Communes Rives de Moselle
Lot n°2 – Maizières-lès-Metz – Hauconcourt – Avenant n°2

DEVELOPPEMENT DURABLE

- 10.** Avis sur une demande d'autorisation environnementale – Société Granulats Vicat

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 11.** ZAC ECOPARC : agrément de la vente par RMD d'un terrain au profit de la SAS BAS-IMMO

INFORMATIONS

- 12.** Informations

Monsieur FREYBURGER ouvre la séance à 18h11.

POINT 01 : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORT

Au début de chacune de ses séances, le Bureau Communautaire, sur proposition du Président, désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux décisions.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de nommer Monsieur Marcel JACQUES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 02 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

RAPPORT

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 6 novembre 2024.

POINT 03 : MARCHE D'ASSURANCE - 2024-2027 AVENANTS N° 1 ET 2 – LOT 4 – AUTOMOBILE

RAPPORT

Rives de Moselle est signataire d'un marché pour l'opération « Marché d'assurance – 2024-2027 » concernant le lot n° 4 – Automobile

- Prestataire retenu SMACL
- Montant annuel : 33 439,19 Euros TTC avec franchises de 500,00 Euros (-3,5T) / 1 000,00 Euros (+ 3,5T) - PSE n° 2 - AutoMission sans franchise pour un montant annuel de 2 454,71 Euros TTC.

Les besoins nouveaux concernent :

- L'acquisition de nouveaux véhicules pour les besoins des services :
 - o Véhicule léger PEUGEOT 208 : 580,34 Euros TTC annuel
 - o Balayeuse RAVO : 91,67 Euros TTC annuel
- le prêt de véhicule : Benne à ordures ménagères SCANIA : 33,94 Euros TTC ;

Il est soumis à l'approbation de l'assemblée les projets d'avenants d'un montant 705,95 Euros TTC, portant le montant annuel de 33 439,19 Euros TTC à 34 145,14 Euros TTC, soit une hausse de 2,11 %.

DECISION

VU le marché signé le 5 janvier 2024 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE les projets d'avenants n° 1 et 2 ;

AUTORISE le Président à signer les avenants n° 1 et 2 ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**POINT 04 : MARCHÉ D'ASSURANCE - 2024-2027
AVENANT N° 1 – LOT 5 – DOMMAGES AUX BIENS (DAB)**

RAPPORT

Rives de Moselle est signataire d'un marché pour l'opération « Marché d'assurance – 2024-2027 » concernant le lot n° 5 – Dommages aux biens (DAB)

- Prestataire retenu CIADE
- Montant annuel : 51 665,00 Euros TTC avec franchises de 6 000 Euros environ (franchise générale, mobilier urbain et autres)

Dans un souci de recherche d'économie d'énergie et de développement durable, Rives de Moselle a doté l'Hôtel Communautaire et la Piscine Plein Soleil à Maizières-lès-Metz d'installations photovoltaïques en surimposition de toiture qu'il est nécessaire d'assurer.

Outre la couverture des dommages matériels accidentels subis par les installations, les garanties optionnelles suivantes sont souscrites :

- Responsabilité civile producteur d'énergie
- Incendie

Il est soumis à l'approbation de l'assemblée le projet d'avenant portant sur l'assurance des installations photovoltaïques pour un montant de 1 714,89 Euros TTC annuel, soit une hausse de 3,32 %.

DECISION

VU le marché signé le 16 mars 2024 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet d'avenant n° 1 ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**POINT 05 : EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION D'HAUCONCOURT ET
REALISATION D'UN RESEAU DE TRANSFERT - ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE - AVENANT N° 1**

RAPPORT

VU le marché signé en date du 17 octobre 2022 pour l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage de l'opération « Extension de la station d'épuration d'Haucourt et réalisation d'un réseau de transfert » :
Prestataire retenu : EGIS EAU

Montant du marché : 203 785,00 Euros H.T. ;

Il est soumis à l'approbation du bureau communautaire un projet d'avenant dont l'objet est l'intégration de missions complémentaires et la prolongation de la durée du marché, à savoir :

- Réalisation du Dossier d'Autorisation Environnementale nécessaire à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension et la réhabilitation de la STEP Bords Moselle à Hauconcourt. Le montant de cette prestation était d'ores et déjà chiffrée et présentée dans le CDPGF de l'offre du titulaire du marché en prestation supplémentaire. Le montant de cette prestation est de 11 320.00 € HT, elle sera référencée au poste 8 du CDPGF.
- Extension de la mission ci-dessus suite à l'évolution du périmètre du Dossier d'Autorisation Environnementale demandée au cours de différents échanges avec la DDT57. L'extension de la mission d'établissement du Dossier d'Autorisation Environnementale concerne la prise en compte de l'intégration de l'ensemble du réseau de transfert d'effluents modifié en rive droite de la Moselle et se raccordant sur la STEP Bords Moselle à Hauconcourt du fait notamment de la suppression à venir de la STEP d'Argancy et d'Antilly. Le montant de cette prestation est de 12 850.00 € HT, elle sera référencée au poste 9 du CDPGF.

Le titulaire du marché se voit donc confié :

- La constitution d'un dossier d'Autorisation Environnementale conforme à la réglementation en vigueur ;
- Le suivi de l'instruction de ce dossier jusqu'à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Cela intègre notamment l'accompagnement du maître d'ouvrage lors de l'enquête publique.

N'est pas compris dans la présente mission :

- La réalisation des diagnostics faune-flore nécessaire à l'alimentation du DAE. Cette mission a été confié au BET ECOLOR ;
- La constitution des propositions de mesures compensatoires liées aux zones humides impactées par le projet. Cette mission a été confiée au BET ECOLOR ;
- La réalisation d'une éventuelle étude hydraulique visant à évaluer les impacts sur les crues de la Moselle.

Par conséquent, la durée globale du marché est modifiée afin de prendre en compte le décalage opérationnel lié à la constitution et l'instruction du dossier d'Autorisation Environnementale. L'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation est fixée prévisionnellement au mois de février 2025. Le marché de conception-réalisation ne pourra être notifié à l'attributaire qu'à compter de cette date faisant courir le délai prévisionnel de construction de 30 mois. Il y a donc lieu de prolonger la durée du présent marché de 24 mois afin de permettre à EGIS d'assurer ses missions de suivi de la construction et mise en service de la future STEP Bords Moselle.

Le délai global passe de 36 mois à 60 mois, soit une fin fixée au 17 octobre 2027.

DECISION

VU le projet d'avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 24 170,00 Euros HT, portant le marché de 203 785,00 Euros HT à 227 955,00 Euros HT, soit une hausse globale de 11,86 %,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 décembre 2024 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet d'avenant n° 1 en découlant :

- portant le montant du marché à 227 955,00 Euros HT,
- prolongeant la durée du marché de 24 mois.

AUTORISE la SPL Rives de Moselle Développement, en application du mandat d'études confié, à signer l'avenant n° 1 avec la société EGIS EAU.

POINT 06 : REPRISE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS DE LA CATEGORIE 1.11 ET 1.02 ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE - 2025-2028
SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

RAPPORT

Pour faire face aux besoins liés aux prestations de reprise des emballages ménagers et des papiers de la catégorie 1.11 et 1.02 issus de la collecte sélective en porte à porte de la Communauté de Communes, Rives de Moselle est signataire d'accords-cadres arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

Une consultation a été engagée visant à son renouvellement par voie d'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles L2124-1 et R2124-2 et R2161-2 à R2162-5 du Code de la Commande Publique 2019

La signature de l'accord-cadre correspondant est soumise à l'approbation de l'assemblée.

DECISION

VU la consultation par voie d'appel d'offres ouvert visant à l'attribution de l'accord-cadre devant être exécuté :

- Par un seul opérateur économique par lot ;
- Sans minimums et avec les maximums suivants :
- Lot 1 "Acier issu de la collecte sélective" : 70 000,00 Euros HT
- Lot 2 "Aluminium et petit aluminium issus de la collecte sélective" : 40 000,00 Euros HT
- Lot 3 "Standard Plastique Hors Flux de Développement" : à 300 000,00 Euros HT
- Lot 4 "Standard Plastique Flux de Développement" : 50 000,00 Euros HT
- Lot 5 "Papiers-cartons de la catégorie 5.02 et 5.03" : 150 000,00 Euros HT
- Lot 6 "Papiers de la catégorie 1.11 et 1.02" : 200 000,00 Euros HT
- Par l'émission de bons de commande sur la base des prix figurant à l'acte d'engagement et en partie par la conclusion de marchés subséquents.

VU l'avis d'appel public à la concurrence adressé le 16 octobre 2024 pour publication au JOUE, BOAMP, ainsi que sur le Profil Acheteur de Rives de Moselle ;

VU les seize offres réceptionnées pour le 18 novembre 2024; 12 h 00, des entreprises suivantes :

- SUEZ RV NORD EST
- PAPREC
- EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING (EPR) - VEOLIA PROPLETE FRANCE RECYCLING
- ACTECO

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 décembre 2024 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'attribution des accords-cadres par la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Lot 1 : Acier

Prestataire retenu : PAPREC

Prix de reprise : 170,00 Euros la tonne / prix plancher : 75,00 Euros la tonne

Lot 2 : Aluminium

Prestataire retenu : SUEZ RV NORD EST

Prix de reprise Aluminium : 840,48 Euros la tonne / prix plancher : 490,00 Euros la tonne

Prix de reprise Petit aluminium : variable en fonction de la teneur en résidus : taux >50% : 15,00 Euros la tonne / taux 30 à 50% : 45,00 Euros la tonne / taux <30% : 95,00 Euros la tonne

Lot 3 : Standard Plastique Hors Flux de Développement

Prestataire retenu : SUEZ RV NORD EST

Prix de reprise PET Clair : 643,00 Euros la tonne / prix plancher : 305,00 Euros la tonne

Prix de reprise PEHD – Mix PE/PP : 60,00 Euros la tonne / prix plancher : 55,00 Euros la tonne

Lot 4 : Standard Plastique Flux de Développement

Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

La société CITEO assurera la reprise du lot 4 en lien avec notre contrat dans l'attente du développement de la filière.

Lot 5 : Papiers-cartons de la catégorie 5.02 et 5.03

Prestataire retenu : PAPREC

Prix de reprise catégorie 5.02 (PCNC : Papiers-Cartons Non Complexés) : 110,00 Euros la tonne / prix plancher : 50,00 Euros la tonne

Prix de reprise catégorie 5.03 (PCC : Papiers-Cartons Complexés) : 15,00 Euros la tonne / prix plancher : 15,00 Euros la tonne

Lot 6 : Papiers de la catégorie 1.11 et 1.02

Prestataire retenu : PAPREC

Prix de reprise catégorie 1.11 : 120,00 Euros la tonne / prix plancher : 75,00 Euros la tonne

Prix de reprise catégorie 1.02 : 90,00 Euros la tonne / prix plancher : 30,00 Euros la tonne

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

POINT 07 : CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE COMMUNAUTAIRE A

MAIZIERES-LES-METZ

LOT N° 5 A - MENUISERIES EXTERIEURES PVC

LOT N° 5 B – SERRURERIE

SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORT

Rives de Moselle est engagée dans le projet de construction d'une nouvelle déchèterie à Maizières-lès-Metz, pour remplacer celle sise Val Euro Moselle Nord.

Une consultation a été engagée le 9 juillet 2024 visant à la souscription des marchés de travaux se décomposant en treize lots. Douze ont été attribués ; le lot n° 5 “Menuiseries extérieures PVC - Serrurerie” est déclaré irrecevable économiquement.

Le 30 août 2024, sept entreprises ont été consultées via le profil acheteur : Serplaste, Da Costa et Fils, Actea, Menuiserie Joffroy, Norba, Fenêtres Schmitt et MSM Menuiserie Simon pour un dépôt le 16 septembre 2024. Aucune offre n’a été réceptionnée.

Une offre a été déposée par la suite, après sollicitation de Rives de Moselle, par l’entreprise MSM Menuiserie Simon, mais rejetée car économiquement irrecevable.

Faute d’entreprises susceptibles de répondre au besoin tel qu’il a été défini, le lot n° 5 est divisé en deux lots, à savoir :

- Lot n° 5 A - Menuiseries extérieures PVC
- Lot n° 5 B – Serrurerie
-

Une nouvelle consultation a été lancée.

DECISION

VU la procédure par voie de procédure adaptée engagée par avis d’appel public à la concurrence du 10 octobre 2024 ;

VU l’offre réceptionnée pour le 7 novembre 2024; 12 h 00, à savoir :

Lot n° 5 A - Menuiseries extérieures PVC
- BIEBER PVC : 5 027,85 Euros HT

Lot n° 5 B – Serrurerie
- Aucune offre

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l’unanimité :

ACCEPTE l’attribution des marchés comme suit :

LOT n° 5 A - Menuiseries extérieures PVC
Société : BIEBER PVC
Montant du marché : 5 027,85 Euros HT

LOT n° 5 B – Serrurerie
Lot déclaré infructueux, la consultation sera poursuivie.

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces qui s’y rattachent.

**POINT 08 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION
VERTICALE - 2024 - 2028
SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

RAPPORT

Pour faire face aux besoins liés à la fourniture et l'installation de panneaux de signalisation verticale, Rives de Moselle est signataire d'accords-cadres arrivés à échéance le 31 août 2024.

Une consultation a été engagée visant à son renouvellement par voie d'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles L2124-1 et R2124-2 et R2161-2 à R2162-5 du Code de la Commande Publique 2019

La signature des accords-cadres correspondants est soumise à l'approbation de l'assemblée.

DECISION

VU la consultation par voie de procédure d'appel d'offres ouvert visant à l'attribution des accords-cadres devant être exécutés :

- Par un seul opérateur économique ;
- Sans minimum et maximum à 260 000,00 Euros HT pour le lot 1
- Sans minimum et maximum à 100 000,00 Euros HT pour le lot 2
- Sans minimum et maximum à 50 000,00 Euros HT pour le lot 3 ;
- Par l'émission de bons de commande sur la base des prix du bordereau des prix ou du catalogue du titulaire dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

VU l'avis d'appel public à la concurrence adressé le 10 octobre 2024 pour publication aux JOUE, BOAMP, ainsi que sur le Profil Acheteur de Rives de Moselle ;

VU les six offres réceptionnées pour le 15 novembre 2024; 12 h 00, à savoir :

- Lot 1 : Signalisation directionnelle et de police :
 - o Société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX : montant estimatif 49 977,17 Euros HT
 - o Société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON : montant estimatif 53 264,81 Euros HT
 - o Société SIGNATURE : montant estimatif 38 006,80 Euros HT
- Lot 2 : Signalisation d'entreprises
 - o Société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX: montant estimatif 1 279,92 Euros HT
 - o Société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON : montant estimatif 1 710,80 Euros HT
 - o Société SIGNATURE : montant estimatif 1 219,00 Euros HT
- Lot 3 : Signalisation personnalisée – Adhésif et Dibon
 - o Aucune offre

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 décembre 2024 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'attribution des accords-cadres par la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Lot n° 1 – Signalisation directionnelle et de police
Société : SIGNATURE
Montant estimé : 38 006,80 Euros HT

Lot n° 2 – Signalisation d’entreprises
Société : SIGNATURE
Montant estimé : 1 219,00 Euros HT

Lot n° 3 – Signalisation personnalisée – Adhésif et Dibon
Déclaration sans suite pour cause d’infructuosité conformément à l’article R2185-1 du Code de la
Commande Publique ;

AUTORISE le Président à signer l’accord-cadre ainsi que toutes les pièces qui s’y rattachent.

PREND ACTE que le lot n° 3 – Signalisation personnalisée – Adhésif et Dibon ne sera pas relancé
dans l’attente d’une autre définition des besoins.

**POINT 09 : VIABILITE HIVERNALE DURABLE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022 AU 30 AVRIL
2026 DE COMMUNES MEMBRES ET DES PARCS D’ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE
LOT N° 2 – MAIZIERES-LES-METZ - HAUCONCOURT
AVENANT N° 2**

RAPPORT

Rives de Moselle est signataire d’un accord-cadre pour l’opération « Viabilité hivernale durable du
1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2026 de communes membres et des parcs d’activités de la Communauté
de Communes Rives de Moselle » pour :

Lot n° 2 : Maizières-lès-Metz - Hauconcourt
Société TRANSPORT STRAUCH DANIEL (TSD)
Montants minimum 70 000,00 Euros HT et maximum 250 000,00 Euros HT

Pour faire suite à la sollicitation des communes de Gandrange, Hagondange, Richemont et Talange et
après étude, Rives de Moselle souhaite intégrer dans l’accord-cadre (lot 02) des prestations
supplémentaires de salage raclage sur les zones suivantes : ZAE Brequettes (Gandrange), ZAE du Buner
(Hagondange), ZAE du Champs de mars (Richemont) et ZAE du triangle, nord et ponté (Talange).
L’avenant 2 intégrant dans le marché les prestations mentionnées ci-dessus est conclu à compter de sa
date de notification pour la durée restante de l’accord-cadre, soit jusqu’au 30 avril 2026.

Il est soumis à l’approbation de l’assemblée le projet d’avenant 2 portant sur l’introduction, à la suite
d’une évolution du besoin de l’acheteur public, de prestations et prix supplémentaires dans le lot 02 de
l’accord-cadre, soit :

Prestations de salage raclage de circuits complet avec un camion équipé d’une saleuse et d’une lame de
dénéigement, y compris la fourniture de sel.

Zones concernées :	Salage/jour	Salage -raclage /jour
GANDRANGE – ZAE BREQUETTES	300,00 € HT	400,00 € HT
HAGONDANGE – ZAE DU BUNER	300,00 € HT	400,00 € HT
RICHEMONT – ZAE DU CHAMP DE MARS	300,00 € HT	400,00 € HT

TALANGE – ZAE DU TRIANGLE, NORD et 300,00 € HT 400,00 € HT
PONTE

L'avenant 2 n'a pas d'incidence financière sur le montant de l'accord-cadre.

DECISION

VU l'accord-cadre signé le 25 octobre 2022 pour la viabilité hivernale durable de communes membres et des parcs d'activités de la Communauté de Communes Rives de Moselle ;

VU le projet d'avenant n° 2 au lot 02 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet d'avenant n° 2 au lot 02 ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au lot 02 de l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

POINT 10 : AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SOCIETE GRANULATS VICAT

RAPPORT

Rives de Moselle est consultée pour avis sur le projet de carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires de la société GRANULATS VICAT, sur la commune d'Hagondange, dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 18 novembre au 18 décembre 2024.

La société Granulats Vicat envisage d'ouvrir une carrière de matériaux alluvionnaires pour la production de granulats sur la commune d'Hagondange, à l'est de l'agglomération et de part et d'autre du canal des mines de fer de la Moselle (CAMIFEMO). Les terrains visés par la demande sont actuellement en friche (secteur Ouest) ou utilisés pour l'agriculture (secteur Est). Ils ont été acquis par la ville d'Hagondange dans l'objectif de les faire exploiter via un contrat de foretage. Le secteur a déjà été partiellement exploité sans autorisation dans les années 1990 pour la production de matériaux alluvionnaires par la société HENRY TP. Après avoir passé un appel d'offre, la ville d'Hagondange a retenu la société GRANULATS VICAT pour exploiter le gisement au droit des terrains. L'exploitation de la carrière visée permettra à la commune d'Hagondange de réhabiliter et de mettre en valeur les terrains sollicités par le projet et à la société GRANULATS VICAT de pérenniser ses activités dans le secteur. La superficie du projet représente 29 ha 88 a 21 ca, pour une surface exploitable de 15 ha 81 a 90 ca. La production moyenne envisagée est de 165 000 t/an et la production maximale envisagée est de 200 000 t/an. L'autorisation est sollicitée pour une durée de 6 ans. L'exploitation d'une carrière relève de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; elle est soumise à une procédure d'autorisation au titre de l'article R.181-13 et suivants du Code de l'Environnement. (Extrait de la note de présentation non technique).

DECISION

VU le dossier fourni par la Préfecture de la Moselle par courrier en date du 18 octobre 2024, réceptionné le 7 novembre 2024 ;

VU l'arrêté DCAT/BEPE/N°2024-218 du 18 octobre 2024 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires à Hagondange – société Granulats Vicat ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Hagondange en date du 19 avril 2023 relative à une demande d'autorisation d'exploiter une carrière – dossier de demande de dérogation espèces protégées – réaménagement du site – mise en place d'une obligation réelle environnementale ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la Société GRANULATS VICAT pour son projet de carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires à Hagondange.

POINT 11 : ZAC ECOPARC : AGREMENT DE LA VENTE PAR RMD D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SAS BAS-IMMO

RAPPORT

La SAS BAS-IMMO envisage d'acquérir le terrain, délimité au plan ci-joint, d'une superficie de 3 544 m² représentant le lot 33B, sis sur le site de la ZAC ECOPARC à NORROY-LE-VENEUR, en vue d'y implanter un bâtiment dédié à une activité de fabrication de volets et de menuiserie.

La cession se réalisera moyennant le prix de 40,00 €/m² H.T. appliqué à la surface exacte de la parcelle cédée, telle qu'elle a été déterminée par un bornage effectué par le cabinet MELEY-STROZYNA, géomètres-experts à MONTIGNY Les METZ, prix de revient tel qu'il résulte du bilan de l'opération.

Après examen de cette candidature, il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'autoriser RIVES DE MOSELLE DEVELOPPEMENT, concessionnaire de la Communauté de Communes, à régulariser la mutation
- D'approuver le schéma de financement ci-après :

Prix de vente

- | | |
|---|----------------------|
| - Prix HT : 3 544 m ² x 40,00 € HT : | 141 760,00 €uros HT |
| - TVA 20% : | 28 352,00 €uros |
| - Prix TTC : | 170 112,00 €uros TTC |

Etant ici précisé que la TVA sera calculée en fonction du taux applicable au moment de la signature de l'acte authentique et sera liquidée également en fonction du régime fiscal alors applicable.

Le prix déterminé sur la base d'une surface de 3 544 m², sera payable comme suit :

- Au jour de la signature du compromis de vente, l'acquéreur a versé, aux caisses de RIVES DE MOSELLE DEVELOPPEMENT, par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire, un premier acompte de 14 176,00 €uros, représentant 10% du prix de vente H.T.

- Le solde, soit 155 936,00 €uros TTC (127 584,00 €uros H.T. + 28 352,00 €uros de TVA) sera payable comptant, par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire, au jour de la signature de l'acte.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :
(*M. Jacques, Président de la SPL Rives de Moselle Développement ne prend pas part au vote*)

AUTORISE le projet de cession d'un terrain d'une surface de 3 544 m² à la SAS BAS-IMMO ou de toute société qui pourrait s'y substituer.

AUTORISE RIVES DE MOSELLE DEVELOPPEMENT à lui céder le terrain d'une superficie de 3 544 m² au prix de cession de 40,00 € HT /m².

AUTORISE la SAS BAS-IMMO à déroger à l'article 2 paragraphe 4 du CCCT et à signer l'acte authentique dans les 9 mois suivant sa signature (compte tenu du délai d'obtention du permis de construire), ainsi qu'au paragraphe 5 et à pouvoir réaliser les travaux dans un délai maximum de 24 mois à compter de la conclusion de l'acte authentique.

Cette décision annule et remplace la décision du bureau communautaire du 16 octobre 2024.

POINT 12 : INFORMATIONS

Monsieur FREYBURGER précise qu'il n'y a aucune information particulière à porter à connaissance de l'assemblée.

La séance est levée à 19h00.